

MODALITÉS ET CONDITIONS

- Seules les personnes résidant dans la ville de Gatineau peuvent bénéficier des avantages de la tarification sociale ÉCHO. Pour ce faire, vous devez présenter une preuve de résidence à l'agent du service à la clientèle, ou fournir une copie par courrier ou courriel. Les pièces justificatives acceptées incluent :
 - Permis de conduire avec adresse valide
 - Factures de services (cellulaire, électricité, gaz naturel, internet, etc.)
 - Carnet de réclamation
 - Relevé du crédit d'impôt pour la TPS/TVH
 - Déclaration solennelle ou certificat d'hébergement* signée par un commissaire à l'assermentation (service offert par la Ville de Gatineau et par Parrainage Outaouais) *Comme dernier recours, pour les personnes n'ayant aucune des autres preuves de résidence mentionnées ci-dessus.
- Référez-vous au sto.ca/echo pour savoir si vous êtes éligible en fonction de votre revenu identifié par le gouvernement du Canada.
- L'ÉCHO doit être chargé sur une carte à puce MULTI, personnalisée et à l'usage exclusif de l'utilisateur enregistré, Le titre ne peut être partagé ou transféré.
- La STO se réserve le droit de révoquer l'éligibilité à ce titre. Une demande ou un usage frauduleux de l'ÉCHO pourrait entraîner une sanction prévue au Règlement 100, Article 24 de la STO.
- Tous les clients du programme ÉCHO doivent connaître les modalités et conditions d'usage du titre.
- Les clients ont la responsabilité d'informer la STO de tout changement de revenu, d'adresse ou de circonstances personnelles ou familiales qui pourraient avoir une incidence sur l'admissibilité au programme, y compris un changement dans le revenu.
- Veuillez noter que nous n'acceptons pas les documents originaux.
- La non-conformité à ces modalités et conditions ou des renseignements inexacts ou incomplets lors de la demande ou du renouvellement du programme ÉCHO entraîneront une perte de l'admissibilité au programme ÉCHO.
- En signant, le client reconnaît que la STO conserve le pouvoir d'approuver et de refuser toute demande et confirment que les renseignements fournis sur ce formulaire et les pièces justificatives à l'appui sont véridiques, complets et exacts.
- Les renseignements recueillis dans le formulaire sont nécessaires à la bonne administration du programme ÉCHO. Ils seront utilisés uniquement que pour déterminer l'admissibilité à l'ÉCHO, administrer les services ÉCHO et faire respecter les modalités et conditions du Programme. Toutes les pièces justificatives fournies à l'appui de cette demande seront détruites après que la demande aura été traitée.